



PENA LIMITED

CREER UNE PRIVATE LIMITED COMPANY A HONG KONG

INTRODUCTION

I) CREER UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE A HONG KONG

II) OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

III) OBTENIR UNE LICENCE POUR LES ACTIVITES ENCADREES

IV) PROTECTION DE VOTRE SITUATION JURIDIQUE

V) COMPRENDRE LE REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

**VI) LE PRINCIPE DE TAXATION DE HONG KONG EST LA
TERRITORIALITE**

VII) REVENUS IMPOSABLES ET TAUX D'IMPOSITION

PENA LIMITED
8 Floor Kongling Building,
100, Jervois Street, Sheung Wan,
Central District,
HONG KONG

Tel.: (+852) 28.15.68.26
Tel.: (+852) 28.15.58.66
Fax: (+852) 28.15.59.68
E-mail: office@pena.hk
Website: <http://www.pena.hk/>

Hong Kong est une région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine, a ses propres législations, systèmes juridiques et judiciaires, et une autonomie économique complète. La Chine est seulement responsable des affaires étrangères et de la défense.

La loi fondamentale est la loi constitutionnelle de la Région Autonome Spéciale de Hong Kong, qui énonce les politiques du gouvernement chinois à Hong Kong et la façon dont la SAR doit être administrée. En vertu de la loi fondamentale, Hong Kong exerce les pouvoirs judiciaire, exécutif, et législatif en toute indépendance.

Hong Kong participe de manière indépendante au commerce international et délivre des certificats d'origine indépendants. Hong Kong conserve le contrôle aux frontières avec la Chine, ses propres procédures douanières.

Hong Kong est membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Hong Kong a conclu un accord de partenariat économique renforcé (CEPA) avec la Chine continentale pour faciliter l'accès aux marchés pour les fabricants chinois de Hong Kong et les entreprises axées sur les services. En vertu de l'accord CEPA, le continent s'est engagé à simplifier les procédures et à renforcer la coopération avec Hong Kong sur le dédouanement, la quarantaine et l'inspection, l'assurance qualité et la sécurité alimentaire, et à faciliter les investissements. Presque tous les produits fabriqués à Hong Kong sont en mesure d'entrer dans la partie continentale à zéro droits de douane à l'importation.

I) CREER UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À HONG KONG

L'ordonnance sur les sociétés Chap. 622 régit les sociétés à responsabilité limitée publiques et privées. Il n'existe aucune procédure d'approbation des investissements et pas de restrictions sur les investissements étrangers à Hong Kong, les étrangers peuvent investir dans toute entreprise et détenir jusqu'à 100% du capital (sauf pour les activités publiques et de radiodiffusion et câble où la participation étrangère ne peut dépasser 49%).

La loi fondamentale de Hong Kong garantit la "libre circulation des marchandises, des actifs incorporels et des capitaux".

Les sociétés basées à Hong Kong peuvent bénéficier de l'accord de libre-échange avec la Chine continentale, accord de partenariat économique étroit (CEPA), qui fournit des termes commerciaux préférentiels. En outre, les entreprises qualifiées CEPA sont admissibles pour l'accès préférentiel aux marchés de la Chine continentale à travers un large éventail de secteurs.

Une société limitée a un capital en actions et les actions comportent un ensemble de droits et obligations relatifs à la société. Responsabilité limitée : la responsabilité personnelle de l'actionnaire est limitée à la valeur nominale de ses actions (montant garanti par l'actionnaire). Si la société conclut une transaction avec un tiers et lui contracte une dette, les actionnaires ne sont pas tenus de rembourser la dette, à moins qu'ils ne conviennent expressément de le faire.

Capital et actions

Aucun capital minimum ou réserve légale n'est nécessaire.

Le capital doit être en espèces (qui peuvent être utilisées pour se procurer des franchises, des plans, des brevets ou savoir-faire).

Il n'y a aucune limite sur le montant du capital social autorisé ou émis, et le capital social peut être libellé dans n'importe quelle monnaie.

Toutes les actions doivent être enregistrés. Les actions ordinaires et privilégiées, avec plus ou moins des droits de vote et droits aux dividendes, sont possibles.

Fondateurs, actionnaires

Un fondateur ou actionnaire peut former une société privée, mais il peut pas y avoir plus de 50 actionnaires. Il n'y a pas de restriction de nationalité ou de résidence.

Conseil d'administration / gestion

Il n'y a pas de condition de nationalité ou de résidence, sauf que le secrétaire de la société doit résider habituellement à Hong Kong (si c'est un individu) ou avoir un siège social à Hong Kong (si c'est une société). Un directeur peut former une société privée, mais il / elle est interdit d'être aussi le secrétaire de la société.

Les taxes et frais

Les frais d'inscription au Registre des Sociétés sont de HKD 1,720.

Les prix à payer au Business Registration Office de l'Inland Revenue Department pour l'obtention d'un certificat d'inscription des entreprises est de HKD 2,250.

Contrôle / réunions

Des réunions annuelles doivent être tenues chaque année civile et les bilans et les comptes de profits et pertes présentés. Pas plus de 15 mois peuvent s'écouler entre les réunions.

Une majorité de 50% + 1 action suffit pour la plupart des décisions, à moins que les statuts constitutifs en disposent autrement.

Exigences minimales de constitution de société privée à responsabilité limitée de Hong Kong

1 Actionnaire et 1 Directeur, 1 Secrétaire de la Société, 1 adresse de domiciliation légale.

Plus d'informations: http://www.pena.hk/pdf/hong_kong_ltd_incorporation_en.pdf

Exigences comptables, et d'audit

Chaque société à responsabilité limitée à Hong Kong doit nommer un auditeur à sa réunion annuelle. Seules les auditeurs agréés par la Professional Accountants Ordinance (PAO) peuvent auditer la société. Il existe des procédures spécifiques pour la nomination et la démission des commissaires aux comptes et des sanctions pour les mandataires sociaux qui font de fausses déclarations aux auditeurs.

Il n'est pas nécessaire pour les entreprises privées de déposer des états financiers annuels, mais des livres de comptes audités doivent être conservés et tenus au siège social de la société. Les entreprises doivent produire des déclarations annuelles précisant le nom des directeurs, des actionnaires et l'emplacement de leur siège social.

II) OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Le processus et les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire d'entreprise varient en fonction du type d'entreprise et de la banque que vous choisissez.

Si vous ne disposez pas de carte d'identité de Hong Kong, visa de travail ou contrat de location de bureaux à Hong Kong, votre seul choix est le groupe HSBC.

Il est extrêmement difficile d'ouvrir un compte bancaire à Hong Kong en ayant des preuves d'affaires liées à «Asie (factures de fournisseurs), Si vous n'en disposer pas vous serez quasiment systématiquement refusé après examen de votre demande sous 8 jours ouvrés.

Pour pouvoir prendre un rdv, votre société doit être créée car le N° d'enregistrement est requis.

Les banques exigent généralement un dépôt minimum de 50,000 HK\$.

The Hong Kong Association of Banks : <http://www.hkab.hk/>

III) OBTENIR UNE LICENCE POUR LES ACTIVITES ENCADREES

Licences

Certaines activités requièrent des licences ou l'autorisation de mener une activité spécifique. Celles-ci incluent, entre autres: restaurants, agences de voyages, agences d'emploi, banques, gestionnaires de fonds, courtiers d'assurances et avocats.

Liens utiles:

Business Licence Information Search : <http://www.success.tid.gov.hk/>

Labour Department : <http://www.labour.gov.hk/>

Food & Environmental Health Department : <http://www.fehd.gov.hk/>

Travel Industry Council : <http://www.tichk.org/>

Hong Kong Monetary Authority : <http://www.info.gov.hk/hkma>

Securities and Futures Commission : <http://www.sfc.hk/>

Office of the Commissioner of Insurance : <http://www.oci.gov.hk/>

The Law Society of Hong Kong : <http://www.hklawsoc.org.hk/>

Protection de la propriété intellectuelle

Des lois strictes régissent les brevets, droits d'auteur, marques, dessins et modèles enregistrés. Le Département de la propriété intellectuelle surveille le régime de la propriété intellectuelle et en assure l'exécution. Elle enquête sur les plaintes contre les infractions et dispose de pouvoirs étendus de perquisition et de saisie.

Brevets

Pour protéger votre brevet, vous devez l'enregistrer selon l'ordonnance sur les brevets. Pour être admissible, l'invention doit être nouvelle, impliquer une activité inventive et susceptible d'application industrielle. Une fois inscrit, un brevet peut être librement cédé ou concédé.

Il est important de noter que l'ordonnance de Hong Kong ne couvre pas la Chine continentale.

Cependant, les conseillers en propriété intellectuelle basée à Hong Kong pourront organiser l'enregistrement de brevets dans toute la Chine et dans le monde entier.

Marques

Les marques et logos peuvent être enregistrés selon la Trade Marks Ordinance. Même les marques non enregistrées bénéficient d'une certaine protection sous le système de Common Law de Hong Kong.

Droit d'auteur

Afin d'être protégé par le droit d'auteur, une œuvre ou son exécution doit être original, enregistré, selon l'une des catégories prévues dans l'ordonnance sur le droit d'auteur (Copyright Ordinance) et être connecté à Hong Kong. Si un droit d'auteur existe dans un sujet, la protection est automatique. Aucune inscription n'est requise, même si le travail ou les performances proviennent d'ailleurs dans le monde.

Dessins et modèles enregistrés

Un design enregistrable comprend les caractéristiques de la forme, le motif ou les éléments décoratifs appliqués à un objet par un procédé industriel. Elle affecte seulement l'aspect extérieur d'un article qui doit être nouveau et présenter un attrait esthétique.

La Registered Design Ordinance établit un registre des designs indépendant à Hong Kong.

L'enregistrement dure 25 ans, sous réserve de renouvellement tous les cinq ans. Dessins et modèles enregistrés peuvent être affectés librement et licenciés.

Duty, licences et tarifs

Il n'y a pas de droits de douane sur les biens importés à Hong Kong. Il suffit en général de soumettre une déclaration import/export au commissaire des douanes et accises dans les 14 jours. Certaines règles particulières s'appliquent pour des produits spécifiques, tels que les véhicules à moteur (sur lequel une taxe de première immatriculation est à payer).

IV) PROTECTION DE VOTRE SITUATION JURIDIQUE

Le système juridique de Hong Kong est fondé sur la primauté du droit et est soutenu par un système judiciaire indépendant.

Le système juridique de Hong Kong est toujours basé sur la Common Law anglaise et la grande majorité des lois (ou ordonnances) antérieures à 1997 restent les mêmes, et sont disponibles en chinois et en anglais.

Corruption

Le gouvernement de Hong Kong a une politique de tolérance zéro pour la corruption. L'éducation, la prévention et les enquêtes sont menées par la Commission indépendante largement respectée Independent Commission Against Corruption (ICAC).

Résolution des différends

Il y a plusieurs façons de résoudre les différends à Hong Kong. En fait, la ville est reconnue comme l'un des centres d'arbitrage leaders mondiaux.

1. Médiation

La médiation est de plus en plus populaire comme une alternative au litige ou arbitrage. Le Centre d'arbitrage international de Hong Kong encourage la médiation par la promotion de ses avantages, la formation des médiateurs et la tenue d'un registre des médiateurs accrédités.

2. Arbitrage

L'arbitrage est régi par l'ordonnance d'arbitrage et exploite un panel d'arbitres internationaux et locaux. Le Chartered Institute of Arbitrators et de l'Institut des arbitres Hong Kong sont impliqués dans le développement et la gestion de l'industrie. Cela a fait de Hong Kong un choix populaire, en particulier, pour les arbitrages commerciaux, expéditions maritimes et fabrications.

3. Contentieux

La procédure de contentieux devant les tribunaux est similaire à celle du Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth.

Elle comprend des petites créances (jusqu'à 50,000 HK\$, soit environ US\$ 6,500 - € 5,000) justiciables devant les tribunaux, les tribunaux de district et les tribunaux de grande instance.

Liens utiles

Hong Kong Law Society: <http://www.hklawsoc.org.hk/> (pour une liste d'avocats,...)

Hong Kong International Arbitration Centre: <http://www.hkiac.org/>

Hong Kong Institute of Arbitrators: <http://www.hkiarb.org.hk/>

Hong Kong Judiciary: <http://www.judiciary.gov.hk/>

V) COMPRENDRE LE REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

Le système fiscal simple et favorable aux entreprises de Hong Kong est un attrait majeur pour les investisseurs étrangers. La ville impose seulement trois impôts directs: sur les bénéfices, les salaires et la propriété de biens (immobiliers,...).

1. Impôt sur les bénéfices

Les individus, y compris les entreprises, les partenariats et les personnes exerçant des activités à

Hong Kong sont assujetties à l'impôt sur les bénéfices découlant de ou provenant de Hong Kong. Le taux d'impôt maximum sur les bénéfices pour les sociétés est de 16,5% et de 15% pour les entreprises non constituées en société.

Les éléments déductibles comprennent:

- toutes les dépenses engagées dans la production de profits évaluables
- les pertes de la société (peuvent aussi être reportées indéfiniment)
- les allocations en capital sur les dépenses en capital (variant entre 4-20%) et machines et installations, jusqu'à immédiat radiation de 100%
- les frais d'enregistrement de certaines marques et brevets
- les cotisations à un régime de retraite d'employé, jusqu'à concurrence des limites spécifiées
- certains coûts liés à la recherche scientifiques d'articles exonérées de l'impôt sur les bénéfices
- le revenu d'intérêt, autre que ceux reçus des institutions financières et les dividendes reçus de sociétés
- plus-values

2. Impôt sur les salaires

Une taxe sur les salaires est perçue sur tous les revenus provenant ou dérivé de Hong Kong.

Pour être taxé, vous devez passer au moins 60 jours par an à Hong Kong.

Les premiers 120,000 HK\$ (16,000 US\$ - 13,800 €) gagnés sont libre d'impôt. D'autres déductions sont offertes aux parents d'enfants, contributions au Fonds de prévoyance obligatoire (MPF), frais d'auto-éducation, intérêts hypothécaires et aux dons de bienfaisance. Les employés qui fournissent des services tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Hong Kong, et qui ont payé la taxe à l'étranger, peuvent avoir cette portion du salaire exempté de taxe sur les salaires à Hong Kong.

Le taux normal d'imposition est de 15%. Au-delà de la première franchise d'impôt de 120,000 HK\$, le taux d'imposition progressif augmente de 2% (pour les 40,000 entre 120,001 et 160,000) à un maximum de 17% (pour la tranche supérieure à 240,000). Le taux de 17% est seulement applicable à la partie de revenu imposable dépassant 240,000 HK\$.

En outre, Hong Kong n'a pas de taxe de vente, pas de retenue à la source et pas d'impôt sur la succession d'une personne.

Inland Revenue Department : <http://www.ird.gov.hk/>

VI) LE PRINCIPE DE TAXATION DE HONG KONG EST LA TERRITORIALITE

Hong Kong adopte un principe de source d'imposition territorial.

Les bénéfices d'un commerce ou entreprise de Hong Kong sont soumis à un impôt sur les bénéfices, les revenus provenant d'un emploi ou pension sont soumis à une taxe sur les salaires et les revenus de l'immobilier sont assujettis à une taxe foncière.

Les revenus de source étrangère ne sont pas imposables, même si perçus à Hong Kong.

Les plus-values sur cessions d'actifs de capital ne sont pas imposés et aucune retenue à la source n'est prélevée sur les dividendes versés à partir des bénéfices après impôts.

Hong Kong n'impose pas la masse salariale, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée directe, un cadeau ou les gains en capital.

Seuls les bénéfices qui ont une source à Hong Kong y sont imposables. Les bénéfices obtenus ailleurs ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices de Hong Kong. Le principe lui-même est très claire, mais son application dans des cas particuliers peut être, à certains moments, controversé. Afin de clarifier le fonctionnement de ce principe, nous avons préparé ce guide

simple sur le principe de la source d'imposition territorial. Il donne une brève explication de comment le principe fonctionne et donne des exemples simples à des fins d'illustration pour différents types d'entreprises. Si vous souhaitez approfondir le sujet, nous vous recommandons de consulter un conseiller professionnel.

a. La base de la fiscalité sur les bénéfices des entreprises de Hong Kong

Hong Kong adopte une base territoriale pour imposer les bénéfices provenant d'un commerce, une profession ou activité commerciale exercée sur Hong Kong. L'impôt sur les bénéfices est calculé uniquement sur les bénéfices qui proviennent de Hong Kong.

Cela signifie simplement qu'une personne qui exploite une entreprise à Hong Kong, mais tire des bénéfices d'un autre endroit n'est pas tenu de payer l'impôt à Hong Kong sur ces bénéfices.

b. Les conditions préalables pour l'assujettissement à l'impôt sur les bénéfices

Selon l'Inland Revenue ordonnance, une personne est assujettie à l'impôt sur les bénéfices dans les conditions suivantes:

- exerce un métier, une profession ou des affaires à Hong Kong;
- le métier, la profession ou les affaires génèrent des bénéfices et
- les bénéfices sont réalisés ou proviennent de Hong Kong.

Les deux premières conditions sont simples. La troisième requiert plus d'explications. Ayons un bref regard sur les principes de base pour déterminer la source de profits.

c. Les principes de base pour déterminer la source de profits

Les tribunaux ont au fil des ans examiné la question de la source des profits. Les principes suivants ont émergé de décisions judiciaires faisant autorité:

En fait

La question de la localité des profits est une pratique difficile de fait. Aucune règle universelle peut s'appliquer à tous les scénarios. Déterminer si des bénéfices sont réalisés ou proviennent de Hong Kong dépend de la nature des bénéfices et des opérations qui donnent lieu à ces profits.

Le principe général

Le principe général est que l'on cherche à déterminer ce que le contribuable a fait pour gagner des bénéfices en question et où il l'a fait. En d'autres termes, la bonne approche consiste à identifier les opérations qui ont produit des bénéfices pertinents et de déterminer où ces opérations ont eu lieu.

Les profits bruts de transactions

La distinction entre les bénéfices de Hong Kong et profits à l'étranger est faite par référence aux bénéfices bruts résultant de transactions individuelles. Seules les activités qui produisent directement les bénéfices bruts sont pris en considération pour déterminer la source de profits. Des activités telles que l'administration générale sont normalement pas pertinentes.

Lieu où décision est prise

Le lieu où les décisions d'investissement/d'affaires quotidiennes sont décidées n'est qu'un facteur qui doit être pris en compte pour déterminer la source de profits. Il n'est généralement pas le facteur décisif.

Présence d'affaires à l'étranger

Une entreprise peut maintenir une présence à l'étranger qui réalise des bénéfices en dehors de Hong Kong, mais l'absence d'une présence commerciale à l'étranger n'est pas en soi le signe que tous les bénéfices d'une entreprise de Hong Kong proviennent de Hong Kong. Cependant, dans la grande majorité des cas si le lieu du principal établissement est situé à Hong Kong et qu'il n'y a

pas de présence commerciale à l'étranger, les bénéfices réalisés par cette entreprise sont susceptibles d'être soumis à l'impôt sur les bénéfices à Hong Kong.

d. Les bénéfices des sociétés de négoce

Les contrats d'achat et de vente

Le facteur qui détermine la localisation des bénéfices provenant du commerce des biens et des marchandises est généralement le lieu où les contrats pour l'achat et la vente sont effectués.

"Effectué" ne signifie pas seulement que les contrats sont légalement exécutés. Il couvre également la négociation, la conclusion et l'exécution des termes des contrats.

Totalité des faits

La bonne façon est de regarder la totalité des faits, de considérer tous les faits pertinents et non pas simplement l'achat et la vente des marchandises.

Comment étaient les biens achetés et stockés? Comment les ventes ont été sollicitées? Comment ont été traitées les commandes? Comment les marchandises ont-elles été expédiées? Comment le financement a-t-il été arrangé? Comment le paiement a-t-il été effectué?

Comment les faits pertinents sont considérés

L'examen des faits pertinents à la nature et la qualité des activités comptent plus que leur quantité. Elle est la cause et l'effet de ces activités sur les bénéfices qui est le facteur décisif.

Faits non pertinents

Les faits non directement liés aux activités commerciales ne sont pas considérés comme pertinents pour déterminer la localisation des bénéfices. Par exemple, la location de bureaux, le recrutement de personnel, la mise en place de bureau, etc.

La pratique générale

Lorsque les contrats d'achat et de vente sont effectués à Hong Kong, les bénéfices y sont imposables.

Lorsque les contrats d'achat et de vente sont effectués en dehors de Hong Kong, les bénéfices n'y sont pas imposables.

Si le contrat d'achat ou le contrat de vente est réalisé à Hong Kong, la présomption initiale est que les bénéfices y sont imposables. Toutefois, la totalité des faits devra être examinée pour déterminer la source de profits.

Lorsque la vente est faite à un client de Hong Kong, le contrat de vente est généralement considéré comme ayant été effectué à Hong Kong.

Si le contrat d'achat ou le contrat de vente ne nécessite pas de voyager en dehors de Hong Kong, mais est réalisée à Hong Kong par l'utilisation du téléphone ou d'autres moyens électroniques, y compris Internet, les contrats seront considérés comme ayant été effectués à Hong Kong.

Les bénéfices commerciaux sont considérés comme étant soit entièrement imposable ou non imposable en totalité. La répartition n'est pas appropriée.

e. Les bénéfices des entreprises manufacturières

Le lieu de fabrication

La source de profits pour une entreprise de fabrication est le lieu où les marchandises sont fabriquées. Les profits découlant de la vente des produits fabriqués à Hong Kong y sont entièrement imposables. Lorsque les marchandises sont fabriquées en partie à Hong Kong et en partie en dehors de Hong Kong, la partie des bénéfices qui concerne la fabrication des biens en dehors de Hong Kong ne sera pas considérée comme résultant de Hong Kong. L'endroit où les biens manufacturés sont vendus n'est pas pertinent.

Fabrication sous-traitée en Chine continentale

Il est commun pour un fabricant de Hong Kong de sous-traiter partiellement en Chine continentale. En vertu de cette disposition, le fabricant de Hong Kong fournit normalement des matériaux, savoir-faire technique, de gestion, techniques de production, la conception, main-d'œuvre qualifiée, la formation, la supervision, etc. L'entité continentale fournit les locaux de l'usine, des terres et du personnel pour le traitement, la fabrication ou l'assemblage les marchandises.

Strictement parlant, l'entité continentale est un sous-traitant, distinct du fabricant de Hong Kong et la question de la répartition à l'égard des bénéfices de celle-ci ne devrait pas se poser.

L'Inland Revenue Department est toutefois prêt à adopter une approche pratique et permettre la répartition des profits sur la vente des produits concernés sur une base 50:50. Seulement 50% des bénéfices sont évalués en tant que source à Hong Kong. Cela reconnaît le rôle joué par le fabricant de Hong Kong dans les activités de fabrication continentale.

Fabrication par un sous-traitant indépendant en Chine continentale

Dans les cas où le travail de fabrication est confiée à un sous-traitant indépendant dans la partie continentale, payé sur la base d'un lien de dépendance, et il y a une participation minimale de la part de l'entreprise de Hong Kong dans le travail de fabrication, alors la fabrication dans la partie continentale n'est pas considérée comme ayant été effectuées par l'entreprise de Hong Kong.

Les bénéfices de cette entité de fabrication ne sont donc pas imposables à Hong Kong.

Cependant, les bénéfices réalisés par l'entreprise de Hong Kong sur la vente des marchandises sera entièrement imposable à Hong Kong.

f. Commissions de vente ou d'achat

L'endroit où le service est exécuté

Quand une entreprise reçoit une commission en sécurisant les acheteurs pour des produits ou en sécurisant les fournisseurs de produits requises par les clients, l'activité qui donne lieu à des revenus de commission est la disposition des affaires à traiter entre les donneurs d'ordres. La source du revenu est le lieu où les activités du commissionnaire sont effectuées. Si ces activités sont effectuées à Hong Kong, le revenu a une source à Hong Kong.

Des facteurs tels que le lieu où les directeurs se trouvent, comment ils sont identifiés par le commissionnaire et le lieu où les activités accessoires sont effectués avant ou après le gain de la commission ne sont généralement pas pertinentes pour déterminer la source des revenus de commissions.

Dans le cas où les revenus de commissions sont gagnés par une personne qui exploite une entreprise à Hong Kong, mais les activités qui donnent lieu à la commission sont réalisées entièrement en dehors de Hong Kong, la commission n'est pas imposables à Hong Kong.

g. Traitement des autres profits

Quelques exemples de tests utilisés pour déterminer la source des principaux types d'autres bénéfices commerciaux sont les suivants:

Profits	Assujettissement à l'impôt à Hong Kong
Revenus de location de biens immobiliers	Imposable si le bien est situé à Hong Kong
Les bénéfices provenant de la vente de biens immobiliers	Imposable si le bien est situé à Hong Kong
Les bénéfices provenant de l'achat et la vente d'actions cotées	Imposable si la bourse où les actions sont achetées et vendues est situé à Hong Kong
Bénéfices réalisés par une entreprise (autre qu'une institution financière) provenant de la vente de titres émis en dehors de Hong Kong et non cotées sur une bourse	Imposable lorsque les contrats d'achat et de vente sont réalisés à Hong Kong
Les revenus de services	Imposable si les services qui donnent lieu au paiement des honoraires sont réalisés à Hong Kong
Les redevances perçues par une entreprise	Imposable si les activités pertinentes sont réalisées à Hong Kong
Les redevances sur la propriété intellectuelle reçues de Hong Kong par un non-résident	Imposable si la propriété intellectuelle est utilisée à Hong Kong
Intérêts courus à une entreprise (autre qu'une institution financière)	Imposable si le prêteur fournit des fonds à Hong Kong à l'emprunteur

h. Répartition des bénéfices et des charges

Pour les bénéfices de fabrication ou de revenus tirés des frais de service impliquant d'importantes activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Hong Kong, la répartition des bénéfices est appropriée. Un arrangement pragmatique avec répartition sur une base 50:50 est généralement adoptée.

Lorsque la répartition est appliquée, elle peut conduire à la question de savoir comment les coûts indirects doivent être répartis. Lorsque ces dépenses contribuent à la fois aux profits à Hong Kong et à l'étranger, elles doivent être réparties sur la base du rapport que les profits génèrent à Hong Kong par rapport au total des profits.

VII) REVENUS IMPOSABLES ET TAUX D'IMPOSITION

L'impôt sur les bénéfices est prélevé sur les bénéfices provenant de Hong Kong des entreprises exploitées à Hong Kong. L'impôt sur les bénéfices est prélevée à un taux de 16,5% pour l'entreprise qui exerce son activité à Hong Kong et dont les bénéfices proviennent de Hong Kong.

Les sociétés, les sociétés fiduciaires et les personnes exerçant un métier, une profession ou des affaires à Hong Kong sont soumis à l'impôt sur les bénéfices (hors bénéfices et profits à l'étranger découlant de la vente d'immobilisations). Si le bien est vendu dans le cadre d'un régime à but lucratif, la taxe est exigible sur les bénéfices réalisés.

Le bénéfice imposable est le bénéfice net pour la période de base originaires de Hong Kong, à l'exclusion des bénéfices et profits à l'étranger découlant de la vente d'immobilisations.

Le revenu est considéré provenir du lieu où il est généré.

Pour déterminer la source de profits, Hong Kong adopte généralement le "test des opérations", qui consiste à identifier les activités qui sont le plus important pour gagner les profits et le lieu où ces activités sont menées.

Ainsi, tous les profits découlant de ou provenant de Hong Kong sont imposables, sauf:

- (1) Le bénéfice d'exploitation outre-mer qui sont essentiellement réalisées en dehors de Hong Kong;
- (2) les dividendes reçus, et
- (3) les gains en capital.

Les intérêts - autres que les intérêts des dépôts bancaires - revenant à une société conduisant des affaires à Hong Kong est soumis à l'impôt sur les bénéfices à moins que le crédit ne soit mis à la disposition de l'emprunteur en dehors de Hong Kong.

Les revenus spécifiques de fonds étrangers gérés en dehors de Hong Kong sont exonérés d'impôt sur les bénéfices. Un investisseur résident qui détient une participation dans un fonds offshore peut avoir sa part des profits dans le fonds soumis à l'impôt à Hong Kong en vertu d'une présomption si certaines conditions sont remplies.

Des formules spéciales s'appliquent au calcul des bénéfices imposables pour les entreprises aériennes, de transports maritimes et les assurances.

a. Fiscalité et investissement à Hong Kong

En plus de ce qui précède, les revenus suivant sont assujettis à l'impôt sur les bénéfices:

- Les frais d'exposition ou d'exploitation à Hong Kong de cinéma, de télévision, de film ou d'enregistrement sonore;
- Les primes, subventions ou aide financières semblables lié à un commerce mené à Hong Kong;
- Les commissions reçues pour la location de biens mobiliers à Hong Kong;
- Les redevances provenant de l'usage ou du droit d'utiliser certains types de propriété intellectuelle à Hong Kong, et
- Les redevances provenant de l'utilisation ou du droit d'utiliser certains types de propriété intellectuelle en dehors de Hong Kong, mais ces redevances peuvent être déductibles comme dépenses du payeur dans la détermination des bénéfices imposables de cette dernier.

b. Déductions

Les dépenses sont généralement déductibles dans la mesure où elles sont engagés dans la production de bénéfices qui sont soumis à l'impôt.

Les éléments déductibles comprennent les intérêts sur les fonds empruntés qui répondent à certains critères, la location de bâtiments ou de terrains, les créances douteuses engagées, l'amortissement (sous réserve de certaines limites), les réparations aux installations et locaux, les coûts des instruments utilisés pour produire des bénéfices imposables, les frais d'enregistrement des marques ou des brevets, les coûts d'achat brevets ou droits sur la marque, les dépenses de R&D, les dépenses de formations techniques (sous réserve de certaines règles), les cotisations aux régimes de retraite des employés (limité à 15% de la rémunération d'un salarié pendant la période fiscale concernée) et les dons aux œuvres de bienfaisance agréées (limités à 35% des profits évaluable).

Si les bénéfices d'une entreprise proviennent à la fois de sources de Hong Kong et hors de Hong Kong qui ne sont pas imposables à l'impôt sur les bénéfices de Hong Kong, les dépenses attribuables aux bénéfices hors Hong Kong ne sont pas déductibles et sont rajoutés pour augmenter les profits taxables.

Aucune déduction n'est accordée pour les intérêts payés à une institution non financière si le destinataire n'est pas assujetti à l'impôt à Hong Kong sur l'intérêt. En outre, aucune déduction n'est admise pour les paiements d'intérêts découlant d'un prêt qui est garanti par un autre prêt ou un dépôt bancaire de l'emprunteur ou de ses associés, sauf si l'intérêt de l'autre prêt ou un dépôt

bancaire est soumis à l'impôt à Hong Kong. Il n'est pas non plus autorisé de déduire l'intérêt s'il y a un arrangement en vertu duquel l'intérêt sera versé, directement ou par personne interposée, à l'emprunteur ou son associé, sauf si le bénéficiaire est assujéti à l'impôt à Hong Kong sur l'intérêt.

c. Dépréciation

Pour les dépenses en capital pour la construction de bâtiments et de structures industrielles, la déduction pour amortissement initial est de 20% des dépenses en capital, pris dans l'année de la dépense. Un montant supplémentaire de 4% des dépenses en capital est autorisée annuellement par la suite, jusqu'à ce que le total des dépenses soit radiée.

La dotation aux amortissements annuelle pour les bâtiments commerciaux qui ne sont pas considérées comme "bâtiments industriels" est de 4% du coût de la construction.

Si le bâtiment (soit industriel ou commercial) est éliminé, une provision d'équilibrage ou une charge égale à la différence entre le prix de cession et la valeur dépréciée sur la cession peut survenir.

Les dépenses en capital pour la rénovation ou la rénovation de locaux commerciaux peut être déduite sur cinq ans en versements égaux, à compter de l'année où la dépense a été engagée.

Les dépenses de machines et d'installations en particulier celles liées à la fabrication, et de matériel informatique et de logiciels, peuvent être déduites l'année où la dépense est engagée, sauf pour les actifs achetés en vertu d'accords de location-vente ou des actifs loués à d'autres personnes.

Pour les autres installations et machines, la déduction pour amortissement initial est de 60% dans l'année où la dépense est engagée. Par la suite, l'IRD prescrit un taux de dépréciation annuel (de 10%, 20% ou 30%) s'appliquent à des "pools". Pour les installations et les machines non spécifiées par l'IRD, le taux habituel est de 20%.

Une provision pour moins d'équilibrage est disponible uniquement sur le cessation d'une entreprise lorsque les produits de cession de les actifs sont dessous la réduction de la valeur de l'ensemble du "pool" des actifs. Une charge d'équilibrage peut surgir, cependant, si les produits de cession de un ou plusieurs actifs dépassent la réduction de la valeur de l'ensemble du "pool" d'actifs auquel les articles disposés appartiennent.

Les actifs peuvent être réévaluées à la hausse, mais l'amortissement fiscal est basé sur le coût.

d. Pertes

Les pertes attribuables à l'exploitation d'une entreprise qui réalise des bénéfices assujéti à l'impôt sur les bénéfices peuvent être reportées indéfiniment et déduites des bénéfices imposables futurs de l'entreprise.

Il existe une législation anti-évitement spécifique visant à prévenir l'acquisition d'une société en déficit à l'unique but d'obtenir un avantage fiscal.

e. L'imposition des gains en capital

Bien qu'il n'y ait pas d'impôt sur les gains en capital à Hong Kong, les gains nets sur certaines opérations jugées spéculatives pourrait être assujéti à l'impôt sur les bénéfices comme revenus commerciaux.

f. L'année fiscale

L'année fiscale commence le 1er Avril de chaque année et se termine le 31 Mars de l'année

suivante. Pour les entreprises, la période de base de calcul de la taxe est l'exercice comptable clos au cours de l'année fiscale.

g. Déclarations et paiement

Les déclarations d'impôts sont émises annuellement le 1er Avril pour les entreprises pour déclarer leurs profits dans l'exercice comptable terminé dans l'année d'imposition précédente.

Dans le même temps, les entreprises sont tenues de payer un impôt sur les bénéfices provisoire pour l'année fiscale en cours à un taux de 16,5% des bénéfices de l'exercice précédent. Ce paiement est déduit de l'impôt sur les bénéfices final, qui est payable dans l'année financière suivante sur l'évaluation finale. Toute somme versée est appliqué à l'impôt sur les bénéfices provisoires à payer pour l'année suivante.

Si la taxe provisoire chargée est considéré comme excessive, une demande peut être faite au plus tard 28 jours avant la date d'échéance ou 14 jours après la date d'émission de l'évaluation.

h. Délai de prescription

Le statut général de prescription est de six ans qui peut être prolongée jusqu'à 10 ans en cas de fraude ou d'évasion volontaire. Une cotisation supplémentaire (à la suite d'ajustements) peut être faits que dans les six ans (si aucune fraude ou évasion ne s'applique) après l'année d'évaluation. Il n'y a pas de dispositions régissant le délai pour le recouvrement de l'impôt.

i. Retenues à la source

Dividendes

Hong Kong ne prélève pas d'impôt à la source sur les dividendes.

Intérêts

Hong Kong ne prélève pas d'impôt à la source sur les intérêts.

Redevances

Les paiements de redevances versées à un non-résident pour l'usage ou le droit d'utiliser les actifs incorporels à Hong Kong, ou lorsque les redevances sont déductibles pour le payeur, sont réputés être imposable à Hong Kong. Le montant estimé imposable est de 30% du montant brut des redevances payées, résultant en un taux effectif de 4,95% (4,5% pour une personne qui n'est pas une société).

Si une redevance est versée à un non-résident et que les actifs incorporels sont détenus par une personne exerçant son activité à Hong Kong, 100% de la redevance est réputé être imposable, résultant en un taux effectif de 16,5% (15% pour les individus).

Le payeur de redevances à un non-résident est tenu de retenir l'impôt et de verser ce montant approprié à l'Inland Revenue Department de Hong Kong.

Impôt sur les salaires/cotisations de sécurité sociale

Il n'y a pas de taxe sur les salaires à Hong Kong.

Le salaire minimum est 34,5 HK\$/heure (01/05/2017). Pour les salariés dont le revenu mensuel est de HK\$ 6,500 ou plus, l'employeur est tenu de déduire 5% de la contribution de l'employé à la Caisse de prévoyance obligatoire (MPF) et ensuite payer un 5% supplémentaire de sa propre contribution.